

26 juin 2012

**Présidence** : Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire

**Etaient présents** :

Mme DUCHESNE, M. SOUDRY, Mme d'ESTEVE, M. BARATON, M. BILDORFF, Mme NAPOLY, M. TURCK, Mme AUGERE, M. TEYSSIER (*Adjoints au Maire*), Mme ROGER, M. GUILLAUME, Mme BARBARO, M. GIBLAIN, M. SCHNELL, Mme GRELU, M. BRILLANT, Mme LABORDE, Mme MARADEIX, Mme BOULANGEAT, Mme DARRAS (sauf point 1), M. LEFEBURE, Mme TRINIAC, M. DUFOUR, M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT (*Conseillers Municipaux*).

**Absents et excusés** : Mme MAIGNE (Maire-Adjoint), M. FRANQUET, M. FORGET, Mme DARRAS (point 1), Mme OJEDA-COLLET, M. FERRET, Mme DECKERT, (conseillers municipaux).

**Procurations** :

Mme MAIGNE		Mme NAPOLY
M. FRANQUET	à	Mme GRELU
M. FORGET	à	Mme DUCHESNE
Mme OJEDA-COLLET	à	M. BRILLANT
M. FERRET	à	M. LEFEBURE
Mme DECKERT	à	Mme d'ESTEVE

**Secrétaire de séance** : Mme d'ESTEVE (*conseillère municipale*)

\*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**1.** Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2012.

**A l'UNANIMITE de membres présents et représentés: 34 voix**

## **AFFAIRES FINANCIERES**

**2.** Sous la présidence de Madame DUCHESNE,

Approuve le compte administratif 2011 de la Ville,

Affecte partiellement le résultat de la section de fonctionnement pour permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement à hauteur de 3.287.660,46 euros.

**A la MAJORITE des membres présents et représentés :**

**Pour : 30**

**Contre: 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT**

**3.** Sous la présidence de Madame DUCHESNE,

Approuve le compte administratif 2011 du service de l'assainissement,

Procède à l'affectation partielle de la section de fonctionnement pour permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement à hauteur de 7.479,12 euros.

**A la MAJORITE des membres présents et représentés :**

**Pour : 30**

**Contre : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT**

**4.** Dans le cadre du compte de gestion 2011 de la ville présenté par le Receveur Municipal :

- arrête sauf règlement par l'autorité compétente, les résultats et totaux des différentes sections budgétaires et budget annexé,
- prend acte de la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2011 par le Receveur n'appelle aucune observation ni réserve.

**A la MAJORITE des membres présents et représentés :**

**Pour : 30**

**Abstentions : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT**

**5.** Dans le cadre du compte de gestion 2011 du service assainissement présenté par le Receveur Municipal :

- arrête sauf règlement par l'autorité compétente, les résultats et totaux des différentes sections budgétaires et budget annexé,
- prend acte de la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2011 par le Receveur n'appelle aucune observation ni réserve.

**A la MAJORITE des membres présents et représentés :**

**Pour : 30**

**Abstentions : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT**

**6.** Prend acte de la politique immobilière menée en 2011.

**7.** Procède aux inscriptions budgétaires nécessaires dans le cadre de la décision modificative n°1 de l'exercice 2012 de la ville, qui s'élève à un montant global de 10.508.772,69 €. Afin de permettre l'équilibre des deux sections, il y a lieu de procéder à un virement de la section de fonctionnement au bénéfice de la section d'investissement à hauteur de 3.082.000,00 €.

**A LA MAJORITE des membres présents et représentés :**

**Pour : 30**

**Contre : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT**

**8.** Procède aux inscriptions budgétaires nécessaires dans le cadre de la décision modificative n°1 du service de l'assainissement de l'exercice 2012, qui s'élève à un montant global de 465.036,29 €.

**A LA MAJORITE des membres présents et représentés :**

**Pour : 30**

**Contre : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT**

**9.** Accorde au Receveur Municipal l'indemnité de conseil et de budget, pour une prestation globale d'assistance et de conseil, se résumant ainsi :

- indemnité brute de conseil : 3.790,95 €
- charges sociales : 303,27 €
- soit une indemnité nette : 3.487,68 €

**A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix**

**10.** Admet en non-valeur les sommes proposées par Monsieur le Trésorier Principal s'élevant à 11.599,51 euros.

**A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix**

**11.** Dans le cadre du marché d'entretien des bâtiments communaux, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la société France Claire, l'avenant n°5 pour une prestation en plus-value annuelle de 1.567,32 €.

**A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix**

## **VIE SOCIALE ET FAMILLE**

**12.** Approuve le versement d'une subvention à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Yvelines, destinée au fonctionnement du Centre de Formation des Apprentis, sur la base de 30 € par apprenti cellois, soit 540 € pour 2012.

**A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix**

**13.** Approuve le versement d'une subvention au Comité Local pour le Logement des Jeunes de Versailles et ses environs (C.L.L.AJ) pour 2012, sur la base de 80 € par jeune cellois accueilli, soit 320 €.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix**

**14.** Autorise Monsieur le Maire à accorder une subvention municipale d'un montant de 56.945 € au titre de la prévention spécialisée et procède au paiement de cette subvention selon les modalités précisées dans la délibération.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix**

**15.** Prend acte du rapport annuel d'accessibilité 2011.

**16.** Approuve le principe d'achat de tableaux numériques et leur implantation dans les écoles élémentaires Jules Ferry et Morel de Vindé, et sollicite le Conseil général des Yvelines pour l'obtention d'une subvention pour cet achat.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix**

**17.** Attribue à l'école privée Sainte-Marie, une subvention d'un montant de 48.868,14 € soit une subvention totale de 104.348,14 € pour l'année 2012.

**A la MAJORITE des membres présents et représentés**  
**Pour : 31**  
**Contre : 1 – M. CHAUMONT**  
**Abstentions : 3 - M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD**

**18.** Approuve le maintien des projets pédagogiques des écoles publiques et autorise le Maire à signer avec les artistes ou prestataires partenaires des écoles, des conventions d'interventions dans les écoles de la ville.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix**

**19.** Approuve le maintien des projets pédagogiques de l'école privée Sainte-Marie et autorise le Maire à signer avec les artistes ou prestataires partenaires de l'école, une convention d'intervention.

**A la MAJORITE des membres présents et représentés**  
**Pour : 31**  
**Contre : 1 – M. CHAUMONT**  
**Abstentions : 3 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD**

**20.** Décide d'arrêter le montant de la participation des familles pour les mini séjours d'été 2012, la proposition d'un abattement de 10 % à partir de deux enfants inscrits aux mini-séjours ainsi que les modalités d'inscription des séjours.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix**

**21.** Décide d'approuver les propositions d'activités de l'école des arts pour le soir après la classe durant l'année scolaire 2012/2013, d'arrêter le montant de la participation des familles, de prendre en charge le déficit de cette activité sur le budget communal pour un montant maximum de 3.412,52 € pour le Carré des Arts (Assartx) et pour un montant maximum de 754,90 € pour la MJC et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions correspondantes.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix**

## **ANIMATION DE LA VILLE**

**22.** Approuve le choix des spectacles et leurs prix d'achat pour la saison culturelle 2012/2013 et fixe les tarifs de la saison culturelle 2012/2013.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix**

**23.** Décide de maintenir les tarifs de location des salons d'expositions à compter du 30 août 2012.

**A la MAJORITE des membres présents et représentés**

**Pour : 30**

**Abstentions : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT**

**24.** Décide d'arrêter les tarifs de la bibliothèque municipale à compter du 30 août 2012.

**A la MAJORITE des membres présents et représentés :**

**Pour : 30**

**Abstentions : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT**

**25.** Décide d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, les tarifs relatifs au secteur sports : entrées et location de la piscine, location des autres équipements sportifs (gymnases, stades), remplacement d'un badge du portail automatique du stade Duchesne ou d'une clé spéciale du gymnase Victor Hugo, inscription à l'activité « école des sports ».

**A la MAJORITE des membres présents et représentés :**

**Pour : 30**

**Contre : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT**

**26.** Décide de donner mandat spécial à des Elus pour représenter la ville au 15<sup>e</sup> anniversaire du jumelage de Beckum avec Grodkow qui se tiendra du 29 juin au 2 juillet à Beckum et du 22 au 27 août à Grodkow, ainsi que pour le Putt-Tage qui aura lieu à Beckum du 31 août au 3 septembre 2012.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix**

**27.** Décide d'accorder à l'association Rugby CC78 une subvention exceptionnelle de 3.000 €.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix**

## **AFFAIRES TECHNIQUES**

**28.** Autorise M le Maire à lancer le marché en procédure adaptée de réhabilitation des réseaux d'assainissement non visitables sur l'ensemble de son territoire, pour un montant annuel estimatif de 100.000 € et à signer le marché correspondant.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix**

**29.** Autorise M le Maire à lancer un marché d'entretien des espaces publics, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres, constitué de deux lots : lot 1 voirie et lot 2 assainissement estimé à 1.550.000 € HT par an et autorise M le Maire à signer le marché correspondant.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix**

**30.** Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché relatif aux travaux et à l'entretien des espaces publics signé avec la société EUROVIA précisant que le fait générateur de l'application de la révision de prix est la délivrance de la facture.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix**

**31.** Autorise Monsieur le Maire à fixer le tarif de remplacement des badges d'ouverture de la barrière d'accès au groupe scolaire Pasteur au prix actuel de remplacement y compris frais de gestion, facturé par la société en charge de les remplacer, soit 45 € TTC le badge.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix**

**32.** Autorise le Maire à instaurer la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 en remplacement de la PRE au même tarif que cette dernière, à maintenir la participation pour raccordement à l'égout (PRE) pour les demandes d'autorisation d'urbanisme accordées ou déposées avant le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix**

**33.** Autorise M le Maire à signer le marché de réhabilitation du théâtre municipal, phase 2, avec les entreprises ayant présenté les offres économiquement et les plus avantageuses par lot, pour un montant total de 1.678.571,70 € TTC :

Lot 1 – Démolition – société AMT (91320 Wissous) pour un montant de 46.000 € TTC,  
Lot 2 - Désamiantage – société AMT (91320 Wissous) pour un montant de 10.280 € TTC,  
Lot 3 – Gros œuvre/structure/installation chantier – société BOCTAR (78500 Sartrouville) pour un montant de 179.257,57 € TTC,  
Lot 5 – Menuiserie métallique – société AMT (91320 Wissous) pour un montant de 49.637 € TTC,  
Lot 6 – Menuiseries intérieure bois – société TBM (94100 Saint Maur) pour un montant de 28.336 € TTC,  
Lot 7 – Doublage/cloisonnement faux plafonds – société AMT (91320 Wissous) pour un montant de 153.706,50 € TTC,  
Lot 8 – Peinture – société Cavanna Sarl (92700 Colombes) pour un montant de 12.201,19 € TTC,  
Lot 9 – Revêtement de sol – société Cavanna (92700 Colombes) pour un montant de 18.892,98 € TTC,  
Lot 10 – Courant faible/fort/SSI – Groupe Emile Dufour (78520 Limay) pour un montant de 219.261,46 € TTC,  
Lot 11 – Elévateur – SARL Ermhes (35504 Vitré) pour un montant de 15.415 € TTC,  
Lot 12 – CVC - Société Atout Fluide Climatisation (94400 Vitry Sur Seine) pour un montant total de 455.000 € TTC,  
Lot 13 – Fauteuils – Société Delagrave SA Concept D (77437 Marne la Vallée) pour un montant de 141.016 € TTC,  
Lot 14 – Toiles et tissus – Société Caire SAS (73420 Méry) pour un montant de 12.238 € TTC,  
Lot 15 – Serrurerie scénique, plancher scénique – Société Caire SAS (73420 Méry) pour un montant de 337.610 € TTC.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix**

**34.** Décide de permettre à M le Maire d'autoriser le dépôt d'une déclaration préalable pour la création d'un abri à cycles pour les logements du groupe scolaire Henri Dunant.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix**

**35.** Autorise Monsieur le Maire à solliciter du Conseil général des Yvelines une subvention à hauteur de 41.806 € HT soit 50% des travaux subventionnables au titre du dispositif d'aide financière pour les travaux d'investissement permettant l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics.

Demande à M. le Maire de s'engager à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux conformes à l'objet du programme. La ville s'engage à financer la part de travaux restant à sa charge.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix**

## 36. DECISIONS MUNICIPALES

**37.** PREND ACTE des décisions municipales prises par le Maire en vertu de la délégation qu'il a reçue par le Conseil Municipal, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : n° 2012.06 du 19.03.2012, n° 2012.07 du 19.03.2012, n° 2012.08 du 19.03.2012, n° 2012.09 du 27.03.2012, n° 2012.10 du 29.03.2012, n° 2012.11 du 29.03.2012, n° 2012.12 DU 29.03.2012, n° 2012.13 du 02.04.2012, n° 2012.14 du 17.04.2012, n° 2012.15 du 07.06.2012, n° 2012.16 du 11.06.2012, n° 2012.17 du 14.06.2012.

## 38. INFORMATIONS DIVERSES

### ➤ Monsieur TURCK informe

- du succès de « Course en fête » avec la participation de 650 enfants et 230 coureurs sur le 10 kms, dont 10 Beckumois. La bonne organisation de cette manifestation permet à la ville de maintenir le label FFA ;
- de la reconduite de l'opération « Petits commerçants » avec les villes de Bougival et Louveciennes. Elle se déroulera pour La Celle Saint-Cloud les 17 et le 20 octobre ;
- et de la reconduite de l'opération des vitrines de Noël. Le passage du jury est programmé les 4 et 5 décembre et la remise des prix le 13 décembre à Louveciennes.

### ➤ Madame MARADEIX

- Informe que des stands sur le thème de la sécurité routière ont été tenus par les jeunes conseillers aux collèges Victor Hugo et Pasteur sur deux jours et demi, et ont notamment permis une meilleure visibilité de leurs actions auprès des collégiens.

### ➤ Madame AUGERE

- informe de la création d'un 2<sup>ème</sup> service au sein de SESAME « Dynamique Emploi » qui est un accompagnement de proximité auprès des personnes en grande difficulté.

### ➤ Madame NAPOLY

- regrette le mauvais temps qui s'est installé ce dimanche sur les fêtes de la ville mais se félicite de la belle soirée du samedi avec le feu d'artifice ;
- informe du 1<sup>er</sup> filage de la comédie musicale « Rêve de Pierre » le vendredi 29 juin. Ce spectacle est aidé par la ville sur le plan logistique. Un casting sera organisé à la rentrée pour rechercher auprès des Cellois, des chanteurs, danseurs, jongleurs...

### ➤ Madame RAUNET

- Fait part de la satisfaction des riverains de la rue Pierre Brossolette quant au démarrage des travaux de remplacement des canalisations en plomb de leur rue.



➤ Madame DELAIGUE

- Fait part du tract diffusé par l'ALB informant les Cellois de sa rencontre avec la SIEMP le 25 avril 2012, au cours de laquelle la SIEMP aurait annoncé qu'il n'était pas prévu de 3<sup>ème</sup> tranche de conventionnement, contrairement à ce qui a été présenté dans le PLH.

*Réponse de Monsieur le Maire qui confirme bien l'inscription dans le PLH, d'une 3<sup>ème</sup> tranche de conventionnement.*

➤ Monsieur DELCOURT

- Demande la transmission du rapport sur le bilan de la politique d'insertion communale 2011 évoqué en commission vie sociale et famille.  
*Monsieur le Maire informe que ce rapport est disponible au secrétariat des Elus.*
- Souhaite un point
  - sur le dossier de projet de rénovation de la Villa Viardot par la Fondation d'entreprise.  
*Réponse de Monsieur le Maire : Les contentieux bloquant ce dossier étant aujourd'hui réglés, la ville va pouvoir signer le bail avec la Fondation d'entreprise.*
  - sur l'adhésion de la ville à Versailles Grand Parc au 1<sup>er</sup> janvier 2013.  
*Réponse de Monsieur le Maire : la Préfecture souhaite une extension du périmètre de VGP avec une approbation de l'extension par la ville. Une présentation informelle se tiendra à la rentrée concernant les compétences, le financement, les statuts, le périmètre...*
  - le devenir de la Villa Guibert.  
*Réponse de Monsieur le Maire : Un nouveau président de l'IME le Pré d'Orient est attendu pour réfléchir sur les besoins et les modes de financement de cet organisme.*

Le Maire

Olivier DELAPORTE  
Conseiller général